

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 9 JUIN 2021**

**N°CT2021.3/039**

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin à dix-huit heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPRez, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Denis OZTORUN à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Patrick FARCY à Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur François VITSE à Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Oumou DIASSE à Madame Josette SOL, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Grégoire VERNY, Madame Virginie DOUET-MARCHAL à Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Philippe GERBAULT à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Didier DOUSSET.

Secrétaire de séance : Madame France BERNICHI.

Nombre de votants : 74

Vote(s) pour : 74

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/039
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-4mc125731-AU-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 9 JUIN 2021**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/039
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-4mc125731-AU-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 9 JUIN 2021

N°CT2021.3/039

**OBJET :** **Plan climat-air-énergie territorial** - Adoption définitive du Plan climat air-énergie territorial (PCAET) arrêté le 2 octobre 2019

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 122-4 et L. 122-5 ;

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment l'article 85 ;

VU le décret n°2016-849 du 26 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2018.1/020 du 14 février 2018 engageant l'élaboration du PCAET de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2019.4/111-2 du 2 octobre 2019 adoptant le projet de PCAET de Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU la délibération du conseil métropolitain n°CM 2019/12/04/20 du 4 décembre 2019 relative à l'avis de la métropole du Grand Paris sur le projet de PCAET de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale n°2020-5159 du 5 février 2020 sur le projet de PCAET de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

**CONSIDERANT** qu'initiée par délibération du conseil de territoire n°CT2018.1/020 du 14 février 2018 susvisée, la démarche d'élaboration du PCAET s'est voulue ambitieuse, exemplaire, participative et fédératrice afin d'aboutir à un projet de PCAET adopté à l'unanimité par délibération du conseil de territoire n°CT2019.4/111-2 du 2 octobre 2019 susvisée ;

**CONSIDERANT** que l'ambition du PCAET porte sur le triptyque climat-air-énergie et sur l'économie circulaire et durable d'une part et l'éco-exemplarité d'autre part ;

**CONSIDERANT** qu'après l'arrêt du projet de PCAET et conformément au code de l'environnement et à l'article L. 5219-5 du code général des collectivités territoriales, celui-ci

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/039
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-4mc125731-AU-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 9 JUIN 2021**

a été soumis pour avis à l'autorité environnementale et à la métropole du grand Paris (MGP) ;

**CONSIDERANT** que dans son avis n°2020-5159 rendu le 5 février 2020 susvisé, la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) souligne les points positifs du PCAET et les enjeux identifiés et met également en évidence plusieurs aspects qui seraient à améliorer, en particulier sur les trajectoires chiffrées et les objectifs stratégiques retenus ;

**CONSIDERANT** que dans son avis pris par délibération du conseil métropolitain n°CM 2019/12/04/20 du 4 décembre 2019 susvisée, la MGP salue l'ambition du projet et demande de compléter certains éléments manquants ;

**CONSIDERANT** que sur le fondement des observations de l'autorité environnementale d'une part et de la MGP d'autre part, le projet de plan climat et son évaluation environnementale annexée ont été modifiés de la manière suivante :

- Des objectifs chiffrés en matière d'amélioration de la qualité de l'air ont été intégrés à différentes échéances, 2021, 2026, 2030 et 2050 ;
- Un mémoire en réponse a été rédigé et transmis par courrier respectif du 21 décembre 2020 et du 9 février 2021 à la MRAe et à la MGP.

**CONSIDERANT** que l'ambition du Territoire s'articule précisément autour des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50% à l'horizon 2030 et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 22% en 2030 par rapport à la référence 2012, puis 44,3 % en 2050 ;
- Porter la part des énergies renouvelables dans la consommation locale énergétique finale à 24% en 2030, puis à 36% en 2050 ;
- Tendre vers 0 logement chauffé au fioul d'ici 2030 ;
- Atteindre, voire dépasser, la réduction des émissions de polluants atmosphériques tel que définis dans le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) ;

**CONSIDERANT** que des précisions ont été apportées aux actions suivantes :

- Expliciter et affirmer le positionnement de GPSEA en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat et la lutte contre la précarité énergétique (actions 1 et 3) ;
- Intégrer les enjeux de lutte contre la consommation d'espaces, l'artificialisation des sols et la gestion des eaux pluviales dans la future charte d'aménagement du Territoire (action 13) ;
- Affirmer la place et le rôle du végétal en milieu dense dans l'atténuation des phénomènes d'îlots de chaleur, la promotion de la biodiversité et le renforcement ou la création de corridors écologiques (actions 18 et 19) ;

**CONSIDERANT** que selon les dispositions de l'article L. 123-19 du code de

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/039
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-4mc125731-AU-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 9 JUIN 2021**

l'environnement, une consultation publique a été organisée par voie numérique entre le 23 novembre 2020 et le 11 janvier 2021 inclus ; que les documents initiaux du projet de PCAET, complétés par les éléments du mémoire en réponse, ont été mis à disposition du public via une plateforme dédiée sur le site du territoire ; que le public pouvait également participer à un questionnaire de priorisation des thématiques composant le PCAET et transmettre des contributions ;

**CONSIDERANT** que 29 participants qui ont déposé 60 contributions et que 88 réponses au questionnaire ont également été comptabilisées ;

**CONSIDERANT** que ces contributions ont été intégrées au PCAET définitif lorsqu'elles ne faisaient pas d'ores et déjà l'objet d'une mise en œuvre ;

**CONSIDERANT** que plusieurs actions complémentaires ont été engagées :

- 21 permanences info-énergie et 57 rendez-vous ont pu avoir lieu (action n°2), réalisés par l'Agence locale de l'énergie. Les permanences se tiennent à Alfortville, Créteil, Boissy-Saint-Léger, Sucy-en-Brie et Marolles-en-Brie, et s'adressent à l'ensemble des habitants ;
- Les interventions dans les écoles ont été poursuivies (action n° 39) ;
- L'expérimentation d'une démarche d'écologie industrielle territoriale (action n° 25) a été initiée avec un premier atelier de travail ;
- En ce qui concerne l'agroquartier de Noiseau (action n° 12), le prochain conseil de territoire va désigner l'aménageur retenu ;
- Enfin, le prochain conseil de territoire va également lancer la démarche d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal qui viendra décliner les objectifs du plan climat en matière de politiques d'aménagement ;

**CONSIDERANT** que les actions du PCAET sont en grande partie déjà engagées ;

**CONSIDERANT** qu'au deuxième semestre, leur mise en œuvre se poursuivra et le travail en faveur de la qualité de l'air sera approfondi ; qu'en application de l'article 85 de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, les EPCI engagés dans une démarche de plain climat devront le compléter par un « plan air » afin de renforcer l'action du Territoire en faveur de la qualité de l'air ;

**CONSIDERANT** que le PCAET est composé de :

- Un diagnostic territorial ;
- Un document présentant la stratégie territoriale ;
- Un programme d'action composé de 50 actions prioritaires pour la transition écologique, économique et environnementale du territoire ;
- L'évaluation environnementale stratégique ;
- Le résumé non technique ;
- La déclaration environnementale ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/039
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-4mc125731-AU-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 9 JUIN 2021

- Le dispositif de suivi et d'évaluation ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 3 JUIN 2021,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :**     **APPROUVE** le plan climat-air-énergie de Grand Paris Sud Est Avenir 2019-2025.

**ARTICLE 2 :**     **ENGAGE** l'élaboration d'un plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques (plan air).

FAIT A CRETEIL, LE NEUF JUIN DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/039
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-4mc125731-AU-1-1